

tains des participants ne saisissaient pas très bien de quoi il s'agissait et, finalement, en établissant mon attitude envers ce projet de loi.

Monsieur le président, vous vous souvenez sans doute que j'avais proposé, ici, que sur neuf directeurs au Centre national des Arts, on exige qu'il y en ait au moins trois de langue française.

On a depuis soumis des sous-amendements qui me satisfont parce que, ce à quoi je tiens, ce n'est pas tellement un chiffre, mais à l'établissement d'un principe.

L'honorable secrétaire d'État a dit, comme en fait foi la page 6223 du compte rendu officiel, version anglaise, quelque chose comme ceci, ou exactement ceci, et je le cite en anglais, justement, pour ne pas défigurer ses paroles:

[Traduction]

...avec les années cette disposition deviendra une camisole de force et il s'ensuivra que les membres de langue française ne seront jamais plus de trois.

[Français]

Dans l'amendement nous voulions,—dans celui que je proposais, du moins, et dans le sous-amendement qu'on propose maintenant,—que le principe du biculturalisme soit respecté. L'honorable député de Verdun (M. Mackasey), à un moment donné, s'est élevé à deux reprises, au cours du débat, avec beaucoup de vigueur, contre ce fait que nous insistions pour inscrire dans les Statuts cette reconnaissance d'un principe qui, pour nous, est sacré, la reconnaissance des deux nations fondatrices, des deux partenaires dans la Confédération. On pourrait approuver son discours jusqu'à sa conclusion, puisqu'il a parlé de compréhension mutuelle et de tolérance; il a mentionné le fait que les Canadiens français du comté de Verdun le disaient, une fois après l'autre, et cela prouve justement que nous avons chez nous le sens de la collaboration et de la bonne entente.

Je crois que le député de Verdun, pour être logique, aurait pu conclure en disant que s'il est vrai que les Canadiens français sont tolérants, qu'ils comprennent cette bonne entente mutuelle, si c'est vrai, il reconnaît lui-même que, jusqu'à maintenant, les Canadiens français n'ont peut-être pas eu, dans le service public, toute la représentation à laquelle ils avaient droit, eh bien, tirons les conclusions. Allons jusqu'à établir les principes dans les projets de loi. Il y a eu ensuite plusieurs discours de prononcés. J'ai été frappé par le discours de l'honorable député d'Ontario (M. Starr) qui, cet après-midi soulignait que quelques-uns envisagent ce bill avec beaucoup de passion. Je crois qu'il a

démonstré lui-même beaucoup de conviction, et il a dit à un moment donné:

[Traduction]

A mon sens, si l'on adopte cet amendement, le Conseil se composera de gens qui appartiennent aux deux cultures du Canada.

Après tout, il y a six millions de Canadiens qui ne sont pas d'ascendance française ou anglaise, qui sont fiers d'être Canadiens et qui veulent participer à la vie culturelle de leur pays.

[Français]

Après tout, nous ne voyons pas d'objection à ceci, monsieur le président; au contraire, nous les avons acceptés, les néo-Canadiens. Mais quand les néo-Canadiens sont venus au pays, ils ont eu à faire une option. Ils savaient qu'il y avait deux partenaires dans la Confédération: partenaire de langue française et partenaire de langue anglaise. Ils ont pris option d'un côté ou de l'autre et dans cette option nous respectons leurs aspirations, nous les acceptons comme des compatriotes à part entière, nous ne voulons pas les éliminer en aucune façon, mais il ne faudrait pas déduire de cet argument que les Canadiens français doivent être traités comme des néo-Canadiens.

Monsieur le président, je crois qu'en cette Chambre il y a quelques membres qui croient que, justement, le Canadien français devrait être traité comme un néo-Canadien. Et je dégage cette conclusion du discours de l'honorable chef de l'opposition (M. Diefenbaker), qui à la page 6252 du *hansard* du 10 juin disait ceci, en parlant des Canadiens d'origine allemande et des Canadiens d'origine hollandaise:

[Traduction]

Ce furent les premiers Canadiens, fait que l'on oublie souvent.

[Français]

Eh bien, monsieur le président, mes ancêtres ne sont pas arrivés ici en 1753, mais en 1629; c'était 125 ans avant 1753. Nous avons donc, et je le dis, moi, et pour la plupart de mes concitoyens du Québec c'est la même chose, au moins un droit de premier occupant. Nous avons aussi un droit de cosignataires à un pacte qui a été signé et ratifié à plusieurs reprises depuis 1763, et c'est cela que nous voulons faire respecter, alors que nous constatons que depuis cent ans cela ne s'est pas fait selon ce que nous aurions été en droit d'attendre.

Je voudrais, monsieur le président, ouvrir une parenthèse et dire que je ne voudrais pas mettre de passion dans ma documentation. Je veux qu'on sache dans cette Chambre que je suis un Canadien et que je crois en l'unité du Canada, à l'unité dans la diversité et évidemment dans le respect des droits de chacun. Je ne crois pas au séparatisme, mon-